



Droit du locataire en bail saisonnier

Par **Maestroni Ludivine**, le **19/04/2018 à 21:43**

Bonjour, je suis actuellement locataire d'une location saisonnière mais le propriétaire m'a établi un bail 6 mois commençant du mois d'octobre et qui prendra fin le 31 avril, mais je ne souhaite plus partir, quels sont mes droits ?

Par **janus2fr**, le **20/04/2018 à 07:26**

Bonjour,

Le bail saisonnier est limité à 90 jours. Donc si vous avez un bail de 6 mois, cela ne peut pas être un bail saisonnier.

Si ce logement est votre résidence principale, vous obtiendrez sans problème la requalification en bail meublé classique...

Par **Maestroni Ludivine**, le **21/04/2018 à 08:43**

Merci pour votre réponse, si le propriétaire ne veut rien savoir que faire merci d'avance pour celui qui me répondra

Par **janus2fr**, le **21/04/2018 à 10:29**

Direction le tribunal d'instance...